



Place Au Vélo (PAV) Guérande

Réunion en Mairie autour du “Plan Vélo”

19/09/2022

Suggestions d'aménagements

Introduction : philosophie d'un banal cycliste en déplacement urbain

Objectifs éventuels du déplacement :

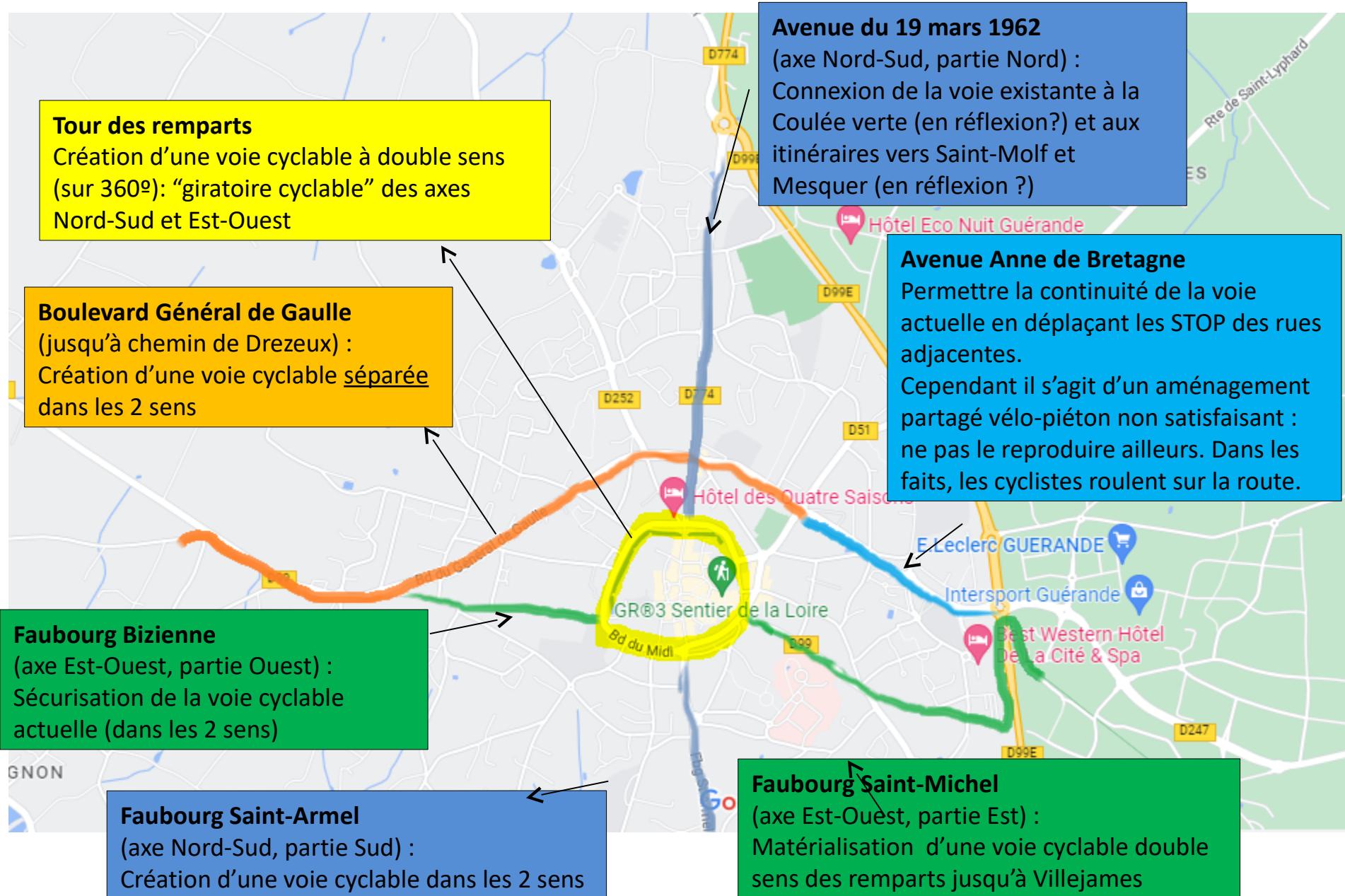
- Professionnel
- Utilitaire : courses alimentaires
- Scolaire : accompagnement des enfants à l'école, dans un club...
- Récréative : cinéma, restaurant, visite d'un proche...



Le cycliste urbain n'est ni un sportif ni un cyclotouriste :

- Il pratique seulement s'il se sent en sécurité, en particulier avec des enfants. Cela passe par une séparation du trafic adéquate et matérialisée par du mobilier urbain, entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés (penser différentiel de vitesse)
- Il utilise les voies cyclables si elles sont intéressantes pour lui : peu d'arrêts, vitesse rapide (20 km/h en moyenne), distance la plus courte entre les zones d'intérêts.

Aperçu d'ensemble des suggestions présentées :



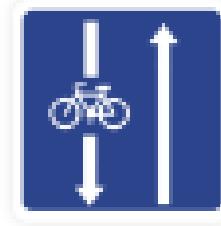
Suggestions d'aménagements :

1. “Généralisation du contre-sens cyclable en zone 30”

Voir le Code de la route article R.110-2 : toutes les voies permettent le passage des cyclistes dans les deux sens de circulation.

→ Il est donc nécessaire d'informer les usagers et de matérialiser les voies par :

- Signalétique au sol pour le contre-sens cyclable
- Panneaux prévenant les automobilistes du contre-sens cyclable

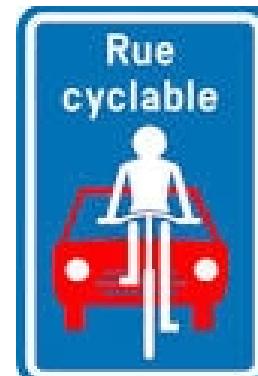


Par extension, la circulation urbaine est encouragée et sécurisée par :

- Suppression des places de parking gênant la visibilité aux embranchements des carrefours
- Mise en place de vélo-rues*:

Définition :

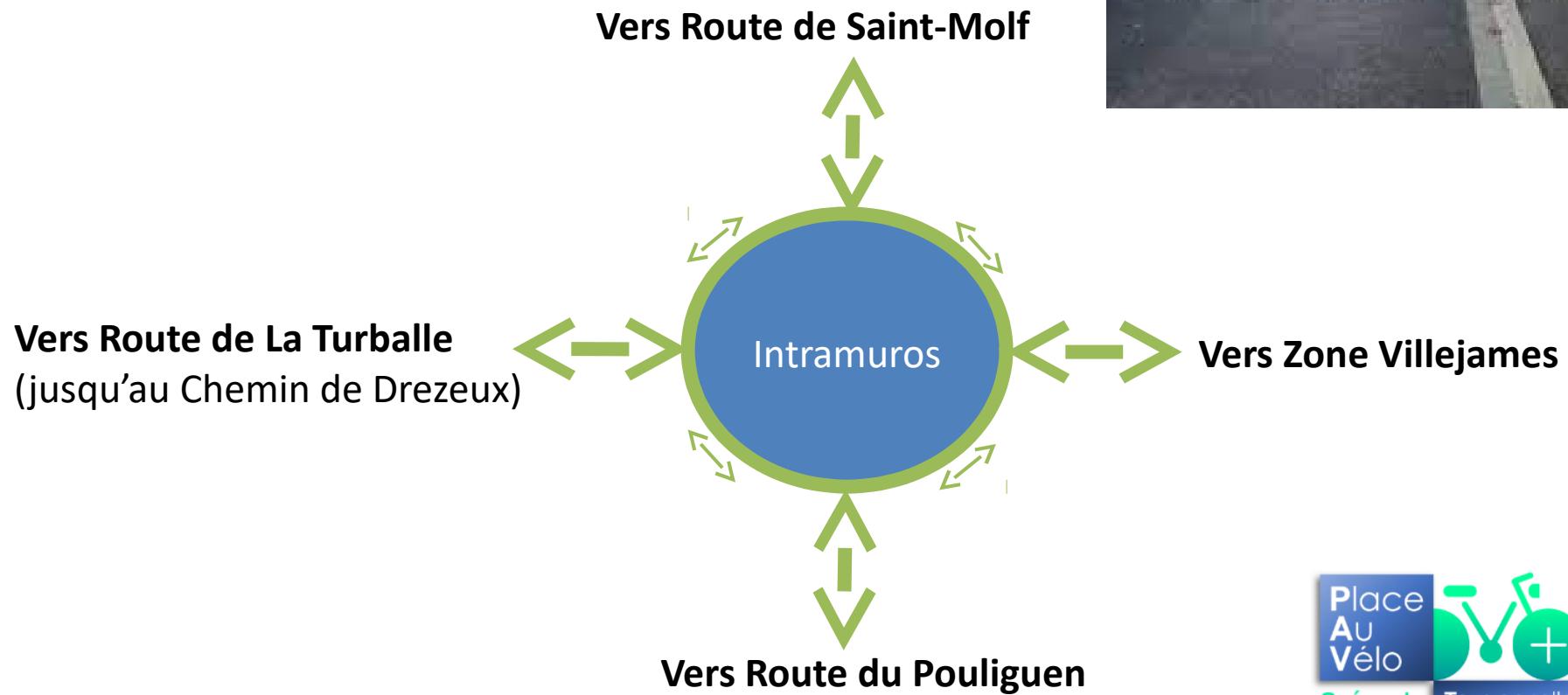
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/concevoir-sa-velorue-cyclistes-nombre-circulation-apaisee>



Suggestions d'aménagements :

2. *“Création d'une voie cyclable double sens autour des remparts : giratoire des axes N-S et E-O de la ville”*

Le tour des remparts est pensé comme le point de convergence des axes cyclables à développer (voir plus bas).



Suggestions d'aménagements :

3. “Axe cyclable Est-Ouest (roulant et à double sens)”

Faubourg Saint-Michel ↔ Boulevard de Dinkesbühl ↔ Boulevard du Midi ↔
Faubourg Bizienne ↔ Boulevard du Général de Gaulle ↔ Rte de la Turballe
(Chemin de Drezeux)

- Amélioration et sécurisation de l'existant (fbg Bizienne, fbg St-Michel - jusqu'à la piscine): mettre davantage en évidence le double sens cyclable, une meilleure matérialisation est nécessaire.
- Boulevard de Gaulle : création d'une vraie voie cyclable sécurisée le long de tout le boulevard, permettant la desserte des commerces et des quartiers Maison Neuve et Les Goelettes → Jonction avec l'existant Av Anne de Bretagne*.
- Route de La Turballe : prolongement de la voie cyclable précédente jusqu'à l'embranchement du Chemin de Drezeux, permettant la desserte de Queniquen et Maisons Brûlées.



Remarque au sujet de l’Avenue Anne de Bretagne :

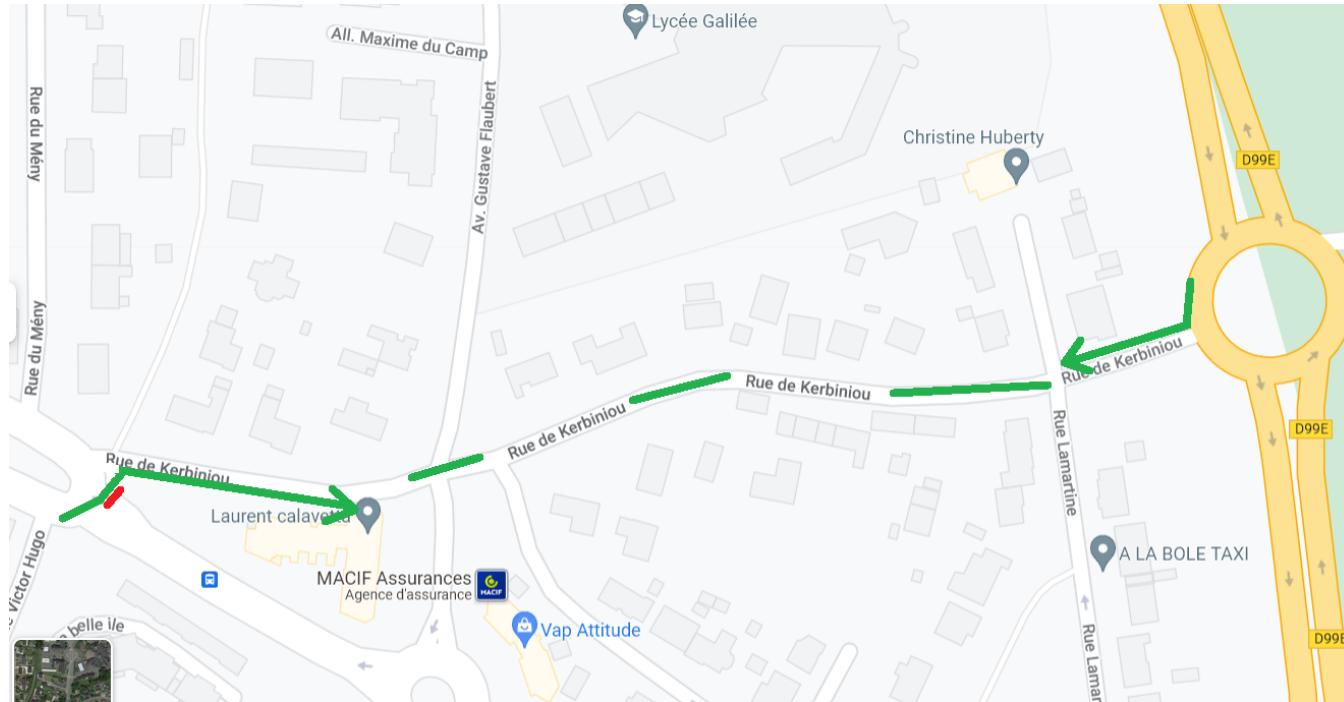
- discontinuités (intersections) + partage piéton => voie mal adaptée pour le vélo, en pratique les cyclistes roulent sur la route ! Ne pas reproduire ce schéma.
 - suggestion : reculer les STOP/Cédez-le-passage des intersections adjacentes en amont du passage cyclable = application Code de la Route art. R415-14

(Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe)

> Idem rue Gustave Flaubert entre l'école Saint-Aubin et la piscine

- Ajouter un tourne-à-droite au niveau du feu au carrefour de la route de Mesquer

Autoriser la rue de Kerbiniou à contre-sens dès le nouveau rond-point et aussi à partir du rond-point ovale av. Anne de Bretagne (liaison Guérande ↔ La Madeleine ↔ Saint-Lyphard)



Suggestions d'aménagements :

4. “*Axe cyclable Nord-Sud (roulant et à double sens)*”

Boulevard du 19 mars 1962 (D774) ↔ Faubourg Sainte-Anne ↔ Boulevards de l'Abreuvoir puis du Midi /ou/ boulevards du Nord puis Dinkesbühl ↔ Fbg Saint-Armel

Remarque préliminaire: la liaison initialement imaginée par la ‘Coulée Verte-cinéma-rue Pourieux-allée du Connétable’ est non adaptée : discontinuités générant beaucoup d’arrêts/relances et une lente vitesse de progression qui fera que les cyclistes ne la suivront pas (cf. av Anne de Bretagne).

- Jonction à l’étude par la mairie vers le Nord : desserte de proximité vers Saint-Molf, Brézéan, Miroux, Kersavary... et plus loin vers Mesquer
- Crédit à la photo : www.ville-gueraude.fr
- Création d’une voie dans les deux sens Faubourg Saint-Armel
- Jonction à l’étude par Cap Atlantique vers le Sud : Congor, Saillé, Léniphen, Le Pouliguen
- Place du Marché au Bois à revoir :
 - Comment circuler dans les deux sens devant la porte Saint-Michel ?
 - Comment relier les flux bidirectionnels du fbg Saint-Michel avec le tour des remparts ?
 - Comment relier le flux issu de la rue du Guesny avec l’anneau autour de remparts ?

Garder à l'esprit pour la création de voies cyclables :

- Niveau 0 (comme rues Vannetaise et du Guesny) avec séparation du trafic par du mobilier urbain => accessibilité garantie pour tous
- Danger du partage piéton-vélo
- Une voie cyclable est utilisée si elle est continue (sans arrêt/relance).

Autres sujets :

- **Références documentaires utiles :**

- Fiches du CEREMA :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-faveur-du-velo-serie-fiches-pratiques-du-cerema>

- Guide des aménagements cyclables de Paris en selle : https://placeauveloguerande.files.wordpress.com/2021/04/20190700_paris_en_selle_guide_des_amenagements_cyclables.pdf

- **Participation au « budget participatif » décevante** : propositions de PAV non retenues (tour des remparts à double-sens et piste pédagogique)

- **Proposition de méthode de travail** : réunions régulières et rendez-vous sur terrain avec son vélo